

Décision du Maire

N° 2025-222

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES A VEHICULE DE MADAME MARKOVIC BILJANA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le 15 septembre 2025, Madame MARKOVIC a retrouvé son véhicule qui était stationné rue Gauguin, endommagé par des branches d'arbres qui appartenaient à la Ville de Montbéliard, que la carrosserie du véhicule a été endommagée à différents endroit ;
- Considérant que la responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que Madame MARKOVIC Biljana a obtenu un devis de 1 918,80 € du garage Devinast - 1660 allée Hugoniot - 25600 BROGNARD mais souhaite prendre en charge une partie du devis afin d'éviter de déclarer ce sinistre à son assurance ;
- Considérant que Madame MARKOVIC Biljana accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le règlement de ces dommages pour 1 000 euros.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un protocole d'accord transactionnel avec Madame MARKOVIC Biljana par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au règlement de 1 000 € (Mille euros).

Fait à Montbéliard, le dimanche 26 Octobre 2025
**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Eddie STAMPONE

Déposée en Sous-Préfecture le : 27/10/2025

Affichée le : 27/10/2025